



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises

Question écrite n° 64143

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la motion élaborée par la fédération départementale Essonne nature environnement le 12 mai 2001 et adoptée à l'unanimité par les associations présentes et représentées concernant le développement des entrepôts logistiques. Celle-ci demande un moratoire sur le programme d'implantation de nouveaux entrepôts logistiques ; d'étudier les impacts des entrepôts déjà bâtis sur l'environnement ; de fixer, en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours, un volume maximum de stockage par entrepôt à ne pas dépasser ; de prescrire une collecte et un traitement efficace par l'exploitant des eaux de ruissellement et l'obligation d'entretenir les installations (bassins, vannes), d'élaborer, en collaboration avec les élus et les associations, un plan départemental d'équipement en entrepôts logistiques. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64143

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4044